

La COCQ-SIDA salue l'annonce, émise par la procureure générale du Canada, d'une directive sur les poursuites en non-divulgence de la séropositivité.

Montréal, le 1^{er} décembre 2018 – La COCQ-SIDA salue l'annonce faite ce matin par la procureure générale du Canada, l'honorable Jody Wilson-Raybould, de la publication d'une directive sur les poursuites relatives aux cas de non-divulgence du VIH.

La directive annoncée est une avancée importante pour que cesse la criminalisation injuste des personnes vivant avec le VIH. Son contenu, lequel reprend en grande partie les conclusions auxquelles en était arrivé le Ministère de la Justice du Canada dans son rapport du 1^{er} décembre dernier, est au diapason des données scientifiques les plus à jour concernant le VIH et les risques de transmission du virus.

Malgré la portée limitée de cette directive – elle ne s'appliquera que dans les territoires canadiens – nous sommes convaincus que cette initiative enverra un message fort au ministère de la Justice du Québec afin que cesse la criminalisation injuste de la non-divulgence du statut sérologique dans la province. La COCQ-SIDA continuera de travailler avec ses partenaires provinciaux et fédéraux dans l'atteinte de cet objectif.

À propos de la COCQ-SIDA

Regroupement d'organismes communautaires québécois de lutte contre le VIH/sida, la COCQ-SIDA suscite, soutient et consolide l'action communautaire face à la lutte contre le VIH/sida sur le territoire québécois. Elle solidarise les gens, unit les démarches, les actions et les ressources impliquées pour répondre aux enjeux qui touchent les personnes vivant avec le VIH et l'ensemble des populations fortement touchées par l'épidémie.

www.cocqsida.com

-30-

Pour une entrevue avec :

M^e Léa Pelletier-Marcotte
Avocate
Coordonnatrice du Programme Droits de la personne et VIH/sida

Bien vouloir contacter :

René Légaré
Coordonnateur des Communications
514 704 8634